



***PROFESSIONNELS, ENTREPRISES,
AGRICULTEURS, PROFESSIONS
LIBERALES, ASSOCIATIONS
ET ENTREPRISES SOCIALES,
SOLIDAIRES ET INSTITUTIONNELS***

**PRINCIPALES
CONDITIONS TARIFAIRES
des opérations et services
au **01/01/2026****

Prix en euros, non assujettis à la TVA, sauf mention spéciale.
Le cas échéant, la TVA applicable est celle au taux normal
en vigueur.

SOMMAIRE

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

- Ouverture, transformation, clôture
- Services Bancaires de Base
- Relevés de compte
- Tenue de compte
- Services en agence
- Offres retirées de la commercialisation

4

BANQUE À DISTANCE

- Par Internet
- Autres services liés à l'utilisation d'Internet
- Par téléphone
- Par télétransmission
- Offres retirées de la commercialisation

7

OPÉRATIONS DE PAIEMENT

- Cartes
- Services liés à la carte bancaire
- Virements SEPA
- Prélèvements SEPA/TIPSEPA
- Chèques
- Effets de commerce
- Offres retirées de la commercialisation

10

OPÉRATIONS D'ENCAISSEMENT

- Espèces
- Terminaux de Paiement Électronique (TPE)
- Paiement en 3 ou 4 fois
- Virements SEPA
- Prélèvements SEPA
- Chèques
- Effets de commerce
- Commerce Électronique
- Offre retirée de la commercialisation

13

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

- Convention RYTHMÉO

16

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

- Commission d'intervention
- Opérations particulières
- Incidents de paiement

17



Tarif réglementé,
conformément à la loi.

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

- Facilité de caisse et/ou découvert
- Financement du cycle d'exploitation
- Crédits d'investissement
- Garanties
- Cautions bancaires
- Autres prestations

19

GESTION DE LA TRÉSORERIE

- Épargne bancaire
- Placements financiers
- Droits de garde
- Gestion de trésorerie
- Ingénierie sociale et financière

22

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

- Assurer vos moyens de paiement
- Assurer votre famille et votre entreprise
- Préparer votre retraite
- Assurer vos biens et votre exploitation
- Offres retirées de la commercialisation

25

OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL

- Opérations par carte bancaire
- Paiements à destination de l'étranger (IMPORT)
- Règlements en provenance de l'étranger (EXPORT)
- Le portefeuille étranger
- Les remises documentaires
- Le crédit documentaire import (CRÉDOC)
- Le crédit documentaire export (CRÉDOC)
- Les avances en devises
- La couverture du risque de change
- Les frais sur opérations hors bourse et toute opération de change euros/devises étrangères
- Les garanties et cautions
- Les placements à terme
- Les autres opérations

27

SERVICES SPÉCIALISÉS

- Gestion du poste clients Factorem
- Ingénierie sociale
- Ingénierie financière

31

RÉSOUDRE UN LITIGE

32

INFORMATIONS SUR LES SERVICES DE VOTRE BANQUE POPULAIRE

34

Ce document, disponible sur notre site Internet www.bpbfc.banquepopulaire.fr, est destiné à vous informer sur les conditions tarifaires appliquées aux opérations les plus courantes (dont celles régissant la gestion du compte). Il ne peut indiquer de façon complète et détaillée l'intégralité de nos prestations. Pour toute information complémentaire, prenez contact avec votre conseiller. Conditions applicables au 01/01/2026. Ce guide tarifaire peut être modifié à tout moment dans les conditions prévues par la réglementation. Il n'est pas limitatif.

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Ouverture, transformation, clôture

| | |
|---|---------|
| Ouverture/clôture d'un compte | Gratuit |
| Ouverture de compte de groupement d'entreprises | 150 € |
| Services d'aide à la mobilité bancaire (Facili'Pop Pro) | Gratuit |

Services bancaires de base^(I)



(services définis à l'article D.312-5-1 du Code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte, prévu à l'article L.312-1 du même code)

Gratuit

- l'ouverture, la tenue et la clôture du compte,
- un changement d'adresse par an,
- la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire,
- la domiciliation de virements bancaires,
- l'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte,
- l'encaissement de chèques et de virements bancaires,
- les paiements par prélèvement SEPA, Titre Interbancaire de Paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance,
- des moyens de consultation à distance du solde du compte,
- les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte,
- une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opérations sur Internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne,
- deux formules de chèque de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services,
- la réalisation des opérations de caisse.

Relevés de compte

Édition de relevé de compte

| | |
|--|----------------|
| – relevé mensuel | Gratuit |
| – relevé journalier, hebdomadaire, par quinzaine | 3,55 €/pli |
| – relevé en braille | Nous consulter |

Relevé de compte dématérialisé toute périodicité

Gratuit

Duplicata de relevé de compte au guichet

2,33 € + TVA

Relevés de frais

| | |
|--|---------|
| – facture professionnelle mensuelle | Gratuit |
| – relevé annuel des frais | Gratuit |
| – relevé mensuel de frais d'encaissement par carte | Gratuit |
| – relevé annuel de frais d'encaissement par carte | Gratuit |

(I) Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services.

Dates de valeur

| | |
|---|--|
| – versement ou retrait d'espèces au guichet | J* |
| – chèque remis à l'escompte (hors opérations internationales) | |
| · BPBFC | J ouvré** |
| · autres établissements | Date de l'opération + 1 jour ouvré** si remise avant 15h30 |
| – virement reçu | Date de l'opération + 2 jours ouvrés** si remise après 15h30 |
| – virement émis | J* |
| – encaissement carte bancaire | Jour ouvré** au cours duquel le montant du paiement par carte est crédité sur le compte BPBFC |
| – effet remis à l'encaissement ⁽¹⁾ | Date de règlement + 4 jours calendaires*** |
| – effet remis à l'escompte ⁽²⁾ | Date de remise + 1 jour calendaire*** |
| – effet domicilié | Date de règlement - 1 jour calendaire*** |
| – encaissement d'un prélèvement | J* |
| – paiement d'un prélèvement | J* |
| – paiement par carte débit immédiat | J* |
| – paiement par carte débit différé | J* |

Tenue de compte

Un compte est arrêté à la fin de chaque trimestre et donne lieu à la facturation des commissions découlant de son fonctionnement.

| | |
|--|---|
| Frais de tenue de compte (par trimestre) | 0,37 €/écriture |
| Ce montant représente la partie fixe de la prestation de gestion administrative et comptable liée au compte. | mini 25 € - maxi 220 € |
| Commission de compte (par trimestre) | 0,125 % |
| Elle est calculée sur les opérations passées au débit du compte sur le trimestre (hors placements et frais) | mini 15 € |
| Forfait de gestion de compte de syndicat de copropriété | 50 €/an |
| Frais de tenue de compte courant inactif (compte inactif au sens de l'article L.312-19 du Code monétaire et financier) | 30 €/an ⁽³⁾ ↗ dans la limite du solde créditeur du compte |
| Accompagnement Annuel Entreprise (anciennement CDP) | À partir de 50 € |
| Frais de relance pour non remise des derniers comptes annuels (bilan, liasse fiscale...) | 35 €/semestre |
| Commission annuelle d'actualisation du dossier juridique, administratif et comptable du client | |
| – Client Professionnel | 65 €/an |
| – Client Entreprise | 100 €/an |

Prélevée une fois par an, elle rémunère l'**actualisation administrative et informatique** du dossier.

Reconstitution des échelles de compte

Nous consulter

* Date de comptabilisation au compte du client. ** Jour ouvré : du lundi au vendredi, même si l'agence est ouverte le samedi (week-end et jours fériés exclus). *** Jour calendrier : du lundi au dimanche. (1) Minimum 10 jours avant échéance. (2) Minimum de 10 jours d'escompte retenus pour le décompte des agios. (3) Le montant des frais et commissions prélevés annuellement sur un compte courant inactif est plafonné par arrêté ministériel.

Forfait Pro Start / Forfait Pro

Nous consulter pour le détail

Facturation par tranche de mouvements débiteurs des 4 derniers trimestres civils.

| Forfait Pro Start (cotisation mensuelle) | | |
|--|----------|---------------------------|
| Tranches | Standard | Spécifique ⁽¹⁾ |
| Jusqu'à 30 k€ | 8 € | - |
| De 30 à 80 k€ | 16 € | - |
| Forfait Pro (cotisation mensuelle) | | |
| Jusqu'à 30 k€ | 8 € | 3 € |
| De 30 à 80 k€ | 12 € | 4 € |
| De 80 à 120 k€ | 17 € | 6 € |
| De 120 à 360 k€ | 34 € | 12 € |
| De 360 à 600 k€ | 48 € | 16 € |
| De 600 à 960 k€ | 62 € | 21 € |
| De 960 à 1440 k€ | 85 € | 29 € |
| De 1440 à 1920 k€ | 108 € | 36 € |
| De 1920 à 2400 k€ | 128 € | 43 € |
| De 2400 à 3000 k€ | 145 € | 48 € |

Cette forfaitisation concerne la commission de compte et les frais sur écritures prélevés sur le compte professionnel et habituellement mentionnés trimestriellement sur le ticket d'agios.

Services en agence

| | |
|---|---|
| Délivrance d'un RIB ou IBAN | Gratuit |
| Délivrance d'un chéquier en agence | Gratuit |
| Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque ⁽²⁾ - en euros | Gratuit |
| Mise à disposition de fonds (auprès d'une autre Banque Populaire) | 29,20 € |
| Documents conservés à l'agence et tenus à disposition | 49,58 € + TVA |
| Document ponctuel d'information aux Commissaires aux Comptes | 95 € + TVA |
| Coffre-fort (selon disponibilité dans votre agence) | |
| – frais de location avec garantie de 30 000 € | 112,50 €/an + TVA |
| – frais d'ouverture forcée (tous motifs) | Frais réels |
| – caution locative coffre | 500 €/coffre |
| Frais de recherche de document(s)⁽³⁾, écriture(s), fichier(s) télétransmis ou facturette(s)⁽⁴⁾ | |
| – simple | 10,83 €/recherche + TVA + 2,33 €/opération + TVA |
| – complexe | Sur devis |
| Préparation et remise de monnaie à la BPBFC | Nous consulter |
| Frais engagés pour la recherche de clients NPAI⁽⁵⁾ | Frais réels |
| Frais de gestion en cas de retour de courrier NPAI⁽⁵⁾ | 15,50 €/mois + TVA |

Offres retirées de la commercialisation

| | |
|---|-------------|
| Option relevé de compte dématérialisé en complément de l'édition papier | 3,55 €/mois |
|---|-------------|

(1) Agriculteurs, Professions Libérales Réglementées, Sociétés Civiles Immobilières, Associations. (2) Dans l'agence de gestion du client. (3) Dont copie(s) de chèque(s) débité(s) en compte. (4) Hors champ d'application de la Directive Européenne des Services de Paiement, transposée en droit français par l'ordonnance du 15 juillet 2009. (5) N'habite Pas à l'Adresse Indiquée.

BANQUE À DISTANCE

€ PAR OPÉRATION⁽¹⁾
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

Par Internet (ordinateur, mobile et tablette)

Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone, SMS, mail, etc.) - Cyberplus Entreprise⁽²⁾

- Consultation (consultation des comptes et contrats signés sur internet) **Gratuit** 
- Basic (Cyberplus Consultation + réaliser des virements SEPA et gérer des utilisateurs délégués) **7 €/mois**
- Medium (Cyberplus Basic + réaliser des virements internationaux) **12 €/mois**
- Premium (Cyberplus Medium + saisir/gérer des prélèvements et des effets de commerce + remises de fichiers (listes virements/prélèvements/remises LCR)) **31 €/mois**

Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone, SMS, mail, etc.) - Cyberplus Entrepreneur Individuel⁽²⁾

Consultations des comptes + réalisation de virements SEPA **5 €/mois**

Notre solution multi-banques, multi-comptes et multi-sociétés **TURBO Suite Entreprise.com** vous permet d'échanger vos flux de manière efficace et sécurisée avec l'ensemble de vos banques via EBICS, SWIFT et API DSP2 dans la zone SEPA et à l'International.

TURBO Suite Entreprise.com (SE.COM) – socle de base **46 €/mois + TVA**

- module Gestion du risque commercial - Ellispère (niveau 1)
- 1 certificat numérique sur clé USB – CertEurope
- 1 abonnement EBICS T/TS monobanque
- module de vérification d'IBAN - DIAMOND⁽³⁾
- la maintenance opérationnelle

Etablissement bancaire supplémentaire au SE.COM⁽⁴⁾ **5 €/mois + TVA**

Modules complémentaires au SE.COM **à partir de 10 €/mois + TVA**

- module Gestion du risque commercial - Ellispère (niveau 2 ou 3)
- module de devis et factures - E-Facture⁽⁵⁾
- module de création de mandats de prélèvements électroniques - E-Mandat⁽⁵⁾
- modules de Gestion de Trésorerie (prévisionnel, rapprochement, équilibrage)

Autres prestations TURBO SE.COM

- mise en service/paramétrage
 - de 1 à 2 banques **350 € + TVA**
 - de 3 à 4 banques **700 € + TVA**
 - au-delà **Nous consulter**
- accompagnement initial E-Facture **150 € + TVA**
- accompagnement complémentaire à distance **200 € + TVA**

(1) Le cas échéant, hors coût du fournisseur d'accès internet, hors coût de l'opérateur téléphonique, hors coût d'un SMS facturé par l'opérateur téléphonique. (2) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) au produit mentionné. (3) Facturation en sus par opération. (4) Hors abonnement EBIC rattaché. (5) Facturation en sus en cas de signature électronique.

Autres services liés à l'utilisation d'Internet

Service Suite Connect

Nous consulter

L'offre Suite Connect permet l'agrégation de comptes, ainsi que la gestion de trésorerie multi-comptes, à travers le service d'initiation de virements (sous réserve de disponibilité). Suite Connect fonctionne sur un site internet et une application mobile dédiés. Il peut aussi être accessible via Cyberplus Entreprise ou Suite Entreprise.com pour les clients équipés de ces services.

Certificat numérique CertEurope (Authentification forte)

Les certificats numériques permettent de sécuriser vos opérations de banque à distance (Cyberplus et télétransmission EBICS) et vos téléprocédures.

| | |
|---|--------------------------|
| – 1 ^{er} certificat numérique sur clé USB | 116 €/an + TVA |
| – certificat supplémentaire sur clé USB | 86 €/an + TVA |
| – installation et assistance au 0 820 333 315 | 0,12 €/min + prix appel |
| – installation et assistance sur site | 100 €/intervention + TVA |
| – détérioration ou révocation du certificat avant échéance triennale du contrat : | |
| · avant le 1 ^{er} anniversaire révolu | 105 € |
| · entre le 1 ^{er} et le 2 ^e anniversaire révolu | 70 € |
| · entre le 2 ^e et le 3 ^e anniversaire révolu | 35 € |

| | |
|--|---------|
| SÉCUR'PASS Pro (dispositif d'authentification forte permettant d'accéder aux comptes en ligne et de réaliser des opérations bancaires de façon sécurisée) | Gratuit |
|--|---------|

| | |
|---|---------|
| Mise à disposition d'un Pass Cyberplus | Gratuit |
|---|---------|

Associé à la carte bancaire ou à une carte dédiée, le Pass Cyberplus permet de générer **un mot de passe dynamique et à usage unique** à des fins d'authentification forte.

| | |
|--------------------------|-----------------|
| – lecteur supplémentaire | 11,50 €/lecteur |
| – carte Pass Cyberplus | 21,20 €/an |

| | |
|---|---------|
| Envoi d'un code sécurisé par SMS en cas d'impossibilité d'utiliser le Pass Cyberplus | Gratuit |
|---|---------|

Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte

(mise en place par Cyberplus Entreprise)

| | |
|--------------|---------|
| – par SMS | Gratuit |
| – par e-mail | Gratuit |

| | |
|--|---------|
| E-Documents PRO (service permettant d'accéder à l'ensemble des documents relatifs aux comptes bancaires, crédits et comptes d'instruments financiers au format électronique, de manière sécurisée dans l'espace de banque à distance) | Gratuit |
|--|---------|

| | |
|---|-------------|
| Coffre-fort numérique (15 Go) (espace de stockage sécurisé de vos documents personnels et/ou professionnels) | 1,90 €/mois |
|---|-------------|

Accès à l'image d'un chèque remis et téléchargement

| | |
|---------------------------------|--------------|
| – par consultation et par image | 1,71 € + TVA |
|---------------------------------|--------------|

Confirmation de l'exécution d'un virement émis

| | |
|--------------|---------|
| – par SMS | Gratuit |
| – par e-mail | Gratuit |

Création/activation d'un bénéficiaire de virement

| | |
|--|---------|
| – par Internet/application mobile | Gratuit |
| – au guichet de votre banque (à partir du 2 ^e) | 5 € |

Le service Gestion de factures facilite le passage à la facturation électronique et permet de préparer la comptabilité d'une activité professionnelle. Ce service est accessible via Cyberplus Entrepreneur Individuel et Cyberplus Entreprise. Pour souscrire le service, les clients doivent être équipés de l'un de ces services de banque à distance.

Service Gestion de factures assujetti à la TVA

| | |
|-----------------------------------|------------|
| – offre Découverte ⁽¹⁾ | Gratuit |
| – option Basique ⁽²⁾ | 18 €/mois |
| – option Essentiel ⁽²⁾ | 33 €/mois |
| – option Pro ⁽²⁾ | 79 €/mois |
| – option Pro+ ⁽²⁾ | 199 €/mois |

| Fonctionnalités | Découverte 20 factures incluses ⁽³⁾ | Basique 60 factures incluses ⁽³⁾ | Essentiel 100 factures incluses ⁽³⁾ | PRO 200 factures incluses ⁽³⁾ | PRO+ 500 factures incluses ⁽³⁾ |
|--|---|--|---|---|--|
| FACTURATION CLIENT | | | | | |
| Création des devis, factures clients | • | • | • | • | • |
| Relances et programmation de factures | • | • | • | • | • |
| Rapport des ventes | | • | • | • | • |
| Encaissements clients via lien de paiement joint à vos factures ⁽⁴⁾ | | | • | • | • |
| FACTURES FOURNISSEURS | | | | | |
| Import et collecte automatisés des factures fournisseurs | • | • | • | • | • |
| Planification et exécution des virements fournisseurs ⁽⁴⁾ | • | • | • | • | • |
| PRÉ-COMPTABILITÉ | | | | | |
| Rapprochement bancaire assisté | • | • | • | • | • |
| Gestion et export de vos documents et écritures vers les logiciels comptables | • | • | • | • | • |

(1) Inclus dans l'abonnement de banque à distance. (2) Cotisation en complément de l'abonnement de banque à distance choisi. (3) Volume mensuel de factures d'achats et de ventes. Au-delà du nombre de factures inclus dans les offres, un surplus de 10 € HT sera facturé par lot de 20 factures supplémentaires pour les offres Découverte et Basique, et un surplus de 20€ HT pour 50 factures pour les offres Essentiel, Pro et Pro+. Ces lots sont valables uniquement pour le mois en cours et ne peuvent pas être reportés au mois suivant. L'ajout d'une banque externe est facturé 5€ HT par banque supplémentaire. Un accès supplémentaire à l'application Notes de Frais est facturé 5€ HT par utilisateur supplémentaire. (4) Les fonctionnalités "Synchronisation des comptes externes", "Lien d'encaissement client" et "Paiement fournisseur" disponibles dans le service gestion de factures, s'appuient sur les services d'information sur les comptes et d'initiation de paiement de Perspecteev (sous le nom de Bridge) ainsi que sur le service d'information sur les comptes de Powens, fournis par ces deux établissements de paiement aux clients des Banques Populaires.

| Fonctionnalités | Découverte 20 factures incluses ⁽¹⁾ | Basique 60 factures incluses ⁽¹⁾ | Essentiel 100 factures incluses ⁽¹⁾ | PRO 200 factures incluses ⁽¹⁾ | PRO+ 500 factures incluses ⁽¹⁾ |
|--|---|--|---|--|--|
| PRÉ-COMPTABILITÉ | | | | | Comptes professionnels détenus dans votre Banque ⁽¹⁾ |
| Synchronisation de vos comptes bancaires ⁽²⁾ | | | + les comptes professionnels détenus auprès d'une banque externe ⁽¹⁾ | + les comptes professionnels détenus auprès de 2 banques externes ⁽¹⁾ | + les comptes professionnels détenus auprès de vos autres banques externes |
| Pour le Comptable : Accès externalisé à l'espace gestion de factures | • | • | • | • | • |
| SUIVI FINANCIER & TRÉSORERIE | | | | | |
| Suivi de trésorerie sur la base des factures à encaisser et à payer | • | • | • | • | • |
| Suivi des échéances clients et fournisseurs | | | • | • | • |
| Anticipation de la TVA | | | • | • | • |
| Élaboration de tableaux prévisionnels de trésorerie personnalisés | | | | • | • |
| NOTES DE FRAIS | | | | | |
| Application dédiée aux notes de frais | 1 utilisateur ⁽¹⁾ | 1 utilisateur ⁽¹⁾ | 2 utilisateurs ⁽¹⁾ | 5 utilisateurs ⁽¹⁾ | 25 utilisateurs ⁽¹⁾ |

Par téléphone

Moviplus permet de recevoir sur téléphone mobile, le solde du compte, l'encours carte bancaire et les dernières opérations selon une périodicité adaptée à vos besoins.

Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, mail, fax, etc.) - **Moviplus⁽³⁾**

- information hebdomadaire 1,50 €/mois
- information bi-hebdomadaire 2,45 €/mois
- information tri-hebdomadaire 3,30 €/mois
- information journalière 4,35 €/mois

(1) Volume mensuel de factures d'achats et de ventes. Au-delà du nombre de factures inclus dans les offres, un surplus de 10 € HT sera facturé par lot de 20 factures supplémentaires pour les offres Découverte et Basique, et un surplus de 20€ HT pour 50 factures pour les offres Essentiel, Pro et Pro+. Ces lots sont valables uniquement pour le mois en cours et ne peuvent pas être reportés au mois suivant. L'ajout d'une banque externe est facturé 5€ HT par banque supplémentaire. Un accès supplémentaire à l'application Notes de Frais est facturé 5€ HT par utilisateur supplémentaire. (2) Les fonctionnalités "Synchronisation des comptes externes", "Lien d'encaissement client" et "Paiement fournisseur" disponibles dans le service gestion de factures, s'appuient sur les services d'information sur les comptes et d'initiation de paiement de PerspecTeve (sous le nom de Bridge) ainsi que sur le service d'information sur les comptes de Powens, fournis par ces deux établissements de paiement aux clients des Banques Populaires.

Tonalité Plus permet de connaître, à tout moment et sans abonnement, le solde de vos comptes et vos dernières opérations.

Frais d'utilisation des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.) - Tonalité Plus (serveur vocal)⁽¹⁾

– depuis la France au **0801 010 029** ► Service gratuit + prix appel

– depuis l'étranger au **(+33) 3 73 46 00 16** ► Service gratuit + prix appel

Call Center Bourse

– composez le **0 820 337 507** ► 0,12 €/min + prix appel

Par télétransmission (échanges de données informatisées)

Abonnement télétransmission EBICS

| | |
|---|---------------------------|
| – abonnement EBICS T/TS monosociété | 52 €/mois + TVA |
| – abonnement EBICS T/TS multisociété | 62 €/mois + TVA |
| – abonnement EBICS double signature ou plafond par délégué | 104 €/mois + TVA |
| – abonnement EBICS Transport prestataire ou logiciel ⁽²⁾ | 10 €/mois + TVA |
| – majoration des abonnements au-delà de 3 comptes rattachés ou paramétrés | 5 €/mois + TVA par compte |
| – abonnement EBICS Expert-Comptable (1 cabinet) | 42 €/mois + TVA |

Abonnements divers

| | |
|-----------------------------|------------------|
| – abonnement Swiftnet | 160 €/mois + TVA |
| – abonnement service VIRCOM | 55 €/mois |

Autres prestations télétransmission

| | |
|--|--|
| – mise en place et test contrat Swiftnet | 1 000 € |
| – modification de contrat Swiftnet | 250 € |
| – mise en place EBICS double signature ou plafond par délégué | 600 € |
| – ajout d'un délégué EBICS ou Swiftnet | 80 € |
| – modification, changement de droits ou suppression d'un délégué EBICS ou Swiftnet | 40 € |
| – assistance télétransmission au 0 820 333 315 ► 0,12 €/min + prix appel | |
| – SEPAmail Diamond - demande de vérification d'IBAN | 0,50 € + TVA |
| – confirmation/annulation par la banque d'une remise télétransmise (à compter de la 2 ^e remise) | 12 €/remise télétransmise et confirmée |
| – réinstallation de Turbo Suite Entreprise V2 | |
| · si pack essentiel détenu | Gratuit |
| · sans pack essentiel | 350 € + TVA |

Offres retirées de la commercialisation

Solution Pack Turbo Suite Entreprise V2

| | |
|--------------------------------------|-----------------|
| – pack essentiel standard monobanque | 36 €/mois + TVA |
|--------------------------------------|-----------------|

(1) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) au produit mentionné. (2) Identifiant permettant le transport des extraits vers un logiciel/prestataire externe du client.

OPÉRATIONS DE PAIEMENT

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

Cartes⁽¹⁾

Votre carte bancaire peut être à débit immédiat (votre compte sera débité à chaque utilisation) ou à débit différé (le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client à une date convenue ; elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte). Les cartes Visa internationales vous permettront d'effectuer des opérations à l'étranger.

Carte de paiement internationale à autorisation systématique

(à débit immédiat)

– cotisation carte Visa Business Start

45 €

Carte de paiement internationale

| Cotisation | Débit immédiat / différé |
|------------------------------|--------------------------|
| Carte Visa Business | 57 € |
| Carte Visa Gold Business | 135 € |
| Carte Visa Platinum Business | 220 € |

Carte Corporate

Nous consulter

Service e-Cartes (paiement sécurisé sur internet ; service disponible depuis l'application mobile⁽²⁾)

13,75 €

Services liés à la carte bancaire

En cas de perte ou vol de votre carte, appelez le 01 77 86 24 24 (appel non surtaxé, coût selon votre opérateur) 7j/7 et 24h/24 pour faire immédiatement opposition.

Réédition du code confidentiel de la carte

14,50 €

Création/refabrication de carte en mode urgent

25,15 €

(72h environ selon délais postaux)

Création/refabrication de carte en mode standard

Gratuit

Modification des plafonds de paiement et/ou de retrait⁽³⁾

– temporaire (par modification)

12,50 €

– permanente (par modification et par an)

35 €

Demande de mainlevée opposition pour usage abusif

28,20 €

Recherche de facturette carte bancaire

Gratuit

Frais par retrait d'espèces en euros à un Distributeur Automatique de Billets (DAB) Banque Populaire - en euros

– avec votre carte bancaire

Gratuit 

– avec une carte à retrait unique

5 €/retrait

(dans une autre agence que son agence de gestion)

(1) Cotisation annuelle, hors offres groupées de services. (2) Sous réserve d'un abonnement Cyberplus et d'être équipé de Sécur'Pass. (3) Gratuit pour la carte Visa Platinum Business.

| | |
|---|----------------|
| Frais par retrait d'espèces (cas de retrait en euros dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement) | |
| – à compter du 1 ^{er} retrait dans le mois avec une Visa Business Start | 1,40 €/retrait |
| – à compter du 4 ^e retrait par mois avec une Visa Business | 1,40 €/retrait |
| – à compter du 1 ^{er} retrait avec une carte Visa Gold Business, | |
| Visa Platinum Business | Gratuit |

Virements SEPA

| Frais par virement | Au guichet de l'agence | Via Internet ou application mobile | Par télétransmission ⁽¹⁾ |
|--|------------------------|------------------------------------|-------------------------------------|
| Frais par virement entre vos comptes BPBFC | | | |
| Virement SEPA classique occasionnel | Gratuit | Gratuit ⁽²⁾ | 0,25 € |
| Virement SEPA instantané occasionnel | Gratuit | Gratuit ⁽²⁾ | 0,25 € |
| Virement SEPA permanent | Gratuit | Gratuit ⁽³⁾ | - |
| Virement Spécifique Orienté Trésorerie (VSOT) | 15 € | 5,40 € | 5,40 € |
| Frais par virement | | | |
| Virement SEPA classique occasionnel | 4,90 € | Gratuit ⁽²⁾ | 0,25 € |
| Virement SEPA instantané occasionnel | 4,90 € | Gratuit ⁽²⁾ | 0,25 € |
| Frais de mise en place ou modification de virement permanent | Gratuit | Gratuit ⁽³⁾ | - |
| Virement SEPA permanent | 0,95 € | Gratuit ⁽³⁾ | - |
| Virement Spécifique Orienté Trésorerie (VSOT) | 15 € | 5,40 € | 5,40 € |

| | |
|--|--------------------------|
| Opposition à un virement avant exécution | Gratuit |
| – révocation d'une échéance de virement | |
| Révocation définitive d'un virement SEPA permanent | Gratuit |
| (retrait du consentement) | |
| Demande de retour(s) de fonds après exécution de virement(s) SEPA | |
| – émis au profit d'un compte BPBFC | Gratuit |
| – émis au profit d'un compte d'un autre établissement bancaire | 10 € maxi 40 €/remise |
| Frais d'intervention sur virement | 19 € |

(1) Y compris Suite Entreprise V2 ou Suite Entreprise.com. (2) Via Cyberplus Entreprise ou Cyberplus Entrepreneur Individuel ou Suite Connect. (3) Via Cyberplus Entreprise ou Cyberplus Entrepreneur Individuel.

Prélèvements SEPA/TIPSEPA

| | |
|---|----------------|
| Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA | 3,90 € |
| – si créancier de la sphère fiscale ou sociale | Gratuit |
| Frais de mise en place d'un mandat interentreprises (B2B) | 10 € |
| Frais par paiement d'un prélèvement SEPA | Gratuit |
| Paiement d'un TIPSEPA | Gratuit |
| Opposition à prélèvement SEPA avant exécution | Gratuit |
| – révocation d'une échéance de prélèvement | |
| Opposition définitive à un mandat de prélèvement SEPA | 17,50 € |
| – retrait du consentement | |
| Demande de remboursement de prélèvement SEPA sur contestation non fondée | 19 € |

Chèques

| | |
|---|---------------------------|
| Paiement d'un chèque | Gratuit |
| Renouvellement automatique de chéquier | Gratuit |
| Frais d'envoi à domicile de chéquier ou de bordereaux de remise de chèques | 2,55 € |
| – pli simple | 2,55 € |
| – pli recommandé | 8,10 € dont frais postaux |
| Frais d'envoi à domicile de chéquier ou de bordereaux de remise de chèques non retirés en agence (conservation des chéquiers en agence pendant 20 jours) | 6,95 € |
| Frais d'émission de chèque de banque en agence | 15 € |
| Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur (le client) | |
| – par chèque | 18,70 € |
| – par chéquier | 32 € |
| – sur série de chèques | 32 € |

Effets de commerce

| | |
|--------------------------------|---------|
| Effet domicilié à payer | |
| – paiement d'une domiciliation | Gratuit |

Offres retirées de la commercialisation

| | |
|---|----------------|
| Carte à autorisation systématique | 38 € |
| – cotisation carte Visa Business Electron | 38 € |
| Carte de paiement à débit immédiat/différé | 60 € |
| – cotisation carte BusinessCard Mastercard | 60 € |
| Service Mission Plus | Nous consulter |
| Service Cartego | Nous consulter |
| Frais par retrait d'espèces (cas de retrait en euros dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement) | |
| – à compter du 1 ^{er} retrait dans le mois avec une Visa Business Electron | 1,40 €/retrait |
| – à compter du 4 ^e retrait par mois avec une BusinessCard Mastercard | 1,40 €/retrait |

OPÉRATIONS D'ENCAISSEMENT

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

Espèces

| | |
|--------------------------------------|-------------------------------|
| Carte Déposia (carte de dépôt) | Gratuit |
| Dépôt d'espèces en agence - en euros | 0,10 % du montant déposé/mois |

Terminaux de Paiement Électronique (TPE)

Commission appliquée aux transactions par carte bancaire Nous consulter
Location avec ou sans engagement 48 mois (assistance et maintenance 6j/7, fournitures des consommables inclus)

| OFFRE | FIXE | MOBILE |
|------------------------------|-----------------------------|---------|
| | À partir de (mensuel) + TVA | |
| IP (+Wifi) medium | 19,90 € | 23,90 € |
| GPRS medium | 24,90 € | 29,90 € |
| IP (+Wifi) premium (Android) | 19,90 € | 23,90 € |
| GPRS premium (Android) | 24,90 € | 29,90 € |

Forfait monétique santé⁽¹⁾ à partir de 19 € TTC/mois⁽²⁾

TAP TO PAY⁽³⁾ 4,90 €/mois d'utilisation + TVA

Frais de relance pour contrat commerçant en anomalie (absence de SIRET) 25 €/mois

Commission d'encaissement Pack Tourisme Nous consulter

Installation de logiciel supplémentaire Gratuit

Frais de relance pour absence de retour du questionnaire PCI-DSS⁽⁴⁾ 35 €

Impayés commerçants sur carte bancaire

- France
 - montant impayé inférieur ou égal à 10 € 10 €
 - montant impayé supérieur à 10 € 23,20 €
- International 69,50 €

Forfait : Frais réels

- pour dommages causés sur un TPE 300 €
- en cas de non-restitution de TPE Frais réels
- en cas de restitution partielle du TPE 30 €
- pour nettoyage du TPE

Résiliation du contrat de location TPE avant 48 mois 10 €/mois manquant

TraITEMENT manuel de télécollecte 1,65 € + TVA/facturette

Règlement par carte bancaire en 3 ou 4 fois

ONEY⁽⁵⁾ Gratuit

- abonnement
- commissions Nous consulter

Virements SEPA

Réception d'un virement SEPA occasionnel ou permanent Gratuit

(1) Sous réserve d'éligibilité. (2) Voir détails auprès de votre Conseiller. (3) TAP TO PAY est un service d'encaissement de cartes bancaires à partir d'un Smartphone compatible. (4) PCI-DSS : Payment Card Industry Data Security Standard. (5) L'offre de paiement en 3 ou 4 fois est une offre de Oney Bank proposée par la Banque Populaire.

Prélèvements SEPA

| | |
|--|----------------|
| Demande d'un Identifiant Créditeur SEPA (ICS) | 68 € |
| Remise de prélèvements SEPA | |
| – par Cyberplus | |
| · par remise | Gratuit |
| · par prélèvement SEPA | 0,65 € |
| – par télétransmission, Suite Entreprise.com | |
| · par remise | Gratuit |
| · par prélèvement SEPA | 0,52 € |
| Service de représentation automatique des prélèvements SEPA impayés motif sans provision | Nous consulter |
| Reversement d'un prélèvement après exécution | |
| – par ligne sur support papier | 5,40 € |
| – par ligne sur support magnétique | 0,52 € |
| Frais par prélèvement émis impayé, rejet, retour, remboursement | 11,50 € |

Chèques

| | |
|---|--------------------|
| Remise de chèque(s) | Gratuit |
| Vérification - Fichier National des Chèques Irréguliers (FNCI) Banque de France | Nous consulter |
| Abonnement image chèque | 13,70 €/mois + TVA |

Effets de commerce

| | |
|---|---------|
| Traitement des remises LCR/BOR | |
| – sur support papier | |
| · par remise | 7,60 € |
| · par effet | 5,20 € |
| – par Cyberplus, télétransmission, Suite Entreprise.com | 0,52 € |
| Frais de réclamation, de prorogation ou de modification d'échéance | 19,70 € |
| Frais d'envoi à l'acceptation | 17,60 € |
| Retour d'effet remis impayé | 19,70 € |

Commerce Électronique

Solutions de paiement électronique sécurisé à disposition du commerçant pour les paiements par carte bancaire issus de la vente à distance. De nombreuses options sont possibles. Pour en savoir plus, contactez votre conseiller.

| | |
|---|--|
| Commission d'encaissement sur cartes bancaires | Nous consulter |
| VAD Internet avec autres solutions de paiement | |
| – frais d'ouverture | Nous consulter |
| Impayés commerçants sur carte bancaire | Se reporter à la rubrique « Terminaux de Paiement Électronique » |
| Payplug⁽¹⁾ : 3 offres disponibles STARTER, PRO, PREMIUM | Nous consulter |
| Direct et Proche⁽²⁾ | Nous consulter |
| (création de site internet et augmentation de la visibilité sur le web) | |

(1) Payplug est un service d'encaissement en ligne de la société Payplug Entreprise SAS, proposé par la Banque Populaire. (2) Direct et Proche est une gamme de services de visibilité sur internet de la société Regicom, proposée par la Banque Populaire.

Cyberplus Paiement et Paiement Express

| | Solution Access | Solution Net | Solution Mix | Paiement Express |
|---|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Frais d'ouverture | 160 € + TVA | 160 € + TVA | 1 000 € + TVA | 55 € + TVA |
| Forfait mensuel | 24 € | 24 € | 24 € | 8,50 € |
| Coût par transaction (demandes d'autorisation) | 0,11 € à partir de 30 | 0,11 € à partir de 30 | 0,11 € à partir de 30 | 0,11 € à partir de 10 |

Options

| | | | | |
|--|-------------|-------------|-------------|-----------|
| Suivi client | 8 €/mois | 8 €/mois | 8 €/mois | 5 €/mois |
| Gestion Compte Client | - | 10 €/mois | 10 €/mois | - |
| Paiement par e-mail | 5 €/mois | 5 €/mois | 5 €/mois | - |
| Rapprochement bancaire Format visuel et fichier | 25 €/mois | 25 €/mois | 25 €/mois | - |
| Rapprochement impayés Format visuel et fichier | 25 €/mois | 25 €/mois | 25 €/mois | - |
| Liaison FTP | 5 €/mois | 5 €/mois | 5 €/mois | - |
| Gestion Utilisateur | 5,50 €/mois | 5,50 €/mois | 5,50 €/mois | - |
| Gestion personnalisation avancée | - | 2 €/mois | 2 €/mois | - |
| Paiement par Batch | - | - | 15 €/mois | - |
| Formulaire | - | - | - | 10 €/mois |

Cartes Privatives

| | | | | |
|--|----------|----------|----------|----------|
| PayPal | - | 5 €/mois | 5 €/mois | 5 €/mois |
| JCB / Diners / Aurore / Cetelem / Sofinco / Cofinoga | 5 €/mois | 5 €/mois | 5 €/mois | 5 €/mois |

Offre retirée de la commercialisation

TPE RTC (ligne téléphonique) - version fixe et portable

Nous consulter

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Convention RYTHMÉO

Pour les professionnels :

Cette offre groupée de services personnalisable est destinée à faciliter votre gestion quotidienne et vous faire bénéficier d'une tarification simplifiée et avantageuse. Évolutive, elle permet également d'accompagner au mieux votre activité. Facturée mensuellement, son coût total dépend des produits et services souscrits.

Un socle de services

Compte courant professionnel

Authentification forte

Services

Avantages RYTHMÉO

Gestion des comptes par Internet

Réduction jusqu'à 50 %

Sécuripro⁽¹⁾

Réduction de 20 %

Cotisation à partir de 10 €/mois



Des services optionnels

Services

Avantages RYTHMÉO

1^{ère} carte bancaire

Carte Visa Business Start

Carte Visa Business

Carte Visa Gold Business

Carte Visa Platinum Business

Réduction jusqu'à 20 %

2^e carte bancaire

Carte Visa Business Start

Carte Visa Business

Carte Visa Gold Business

Carte Visa Platinum Business

Réduction jusqu'à 20 %

Forfaitisation des frais de fonctionnement du compte

Forfait Pro⁽²⁾

Réduction jusqu'à 15 %

Fructi-Facilités Pro⁽³⁾

Réduction jusqu'à 10 %



Des services complémentaires sur plus de services

Location TPE

Réduction de 10 %

Chèque de banque

3 gratuits par an

Relevés dématérialisés

Gratuit

Envoi du chéquier

Gratuit

Coffre-fort numérique

1,50 €

Autres offres groupées de services

Nous consulter

Atout Libéral Essentiel⁽⁴⁾, Atout Libéral Privilège⁽⁴⁾, Fréquence Pro Essential⁽⁴⁾

Fréquence Viti/Agri⁽⁴⁾

(1) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances. (2) Inclus commission de compte et frais sur écritures. (3) Contrat assuré par BPCE Vie et BPCE Prévoyance, entreprises régies par le Code des assurances. (4) Arrêt de la commercialisation.

Avec RYTHMÉO START, en tant qu'entrepreneur individuel, vous avez accès à :

| Services | 2 niveaux de tarification : (incluant la commission de compte et les frais sur écritures) | |
|--------------------------------------|--|---|
| Une carte Visa Business Start | 9,90 €/mois jusqu'à 30 k€ de flux débiteur à l'année | 19,90 €/mois de 30 k€ à 80 k€ de flux débiteur à l'année |
| Un Cyberplus Entrepreneur Individuel | | |
| Un forfait Pro | | |

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

Commission d'intervention

Commission d'intervention

9,40 € par opération
dans la limite de 470 €/mois

La **commission d'intervention** correspond à la somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

Opérations particulières

Frais par saisie administrative à tiers détenteur 10 % maxi du montant de la créance, maximum 100 €, fixé par décret [DÉCRET](#)

Frais par saisie-attribution, frais par saisie conservatoire 114 €

Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé Gratuit

Incidents de paiement

Les incidents liés aux chèques

Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision⁽¹⁾ (maximum 1 par jour) 14 €

Cette information vous permet de régulariser votre situation et vous évite une interdiction d'émettre des chèques.

Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision [DÉCRET](#)

– inférieur ou égal à 50 € 20,60 €⁽²⁾
– supérieur à 50 € 40,60 €⁽²⁾

(1) En cas de paiement du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans les frais de rejet. (2) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément (voir définition et tarification en haut de cette page).

Le forfait de frais de rejet d'un chèque comprend : la lettre d'information préalable au rejet, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non-paiement, le blocage de la provision pour la régularisation et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire.

| | |
|--|----------------------------------|
| Frais pour chèque payé en période d'interdiction bancaire | 31,50 € |
| Frais pour chèque émis et retourné impayé pour autre motif que sans provision | Gratuit |
| Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques | 22,70 € |
| Délivrance certificat de non-paiement | 34,50 €/chèque + frais de greffe |
| Frais d'envoi chèque revenu impayé + lettre attestation | 2,50 € |

Les incidents liés aux cartes bancaires

| | |
|---|---------|
| Frais d'opposition (blocage) de la carte à l'initiative du client en cas de perte, vol ou usage frauduleux ou par la banque en cas d'usage abusif | Gratuit |
| Frais d'information préalable à l'inscription au fichier Banque de France pour usage abusif de la carte | 57,70 € |
| Frais d'opposition (blocage) de la carte à l'initiative de la banque pour un autre motif | 57,70 € |

Les incidents liés aux virements

| | |
|---|------------------------------|
| Frais de rejet d'un virement ou d'un TIPSEPA ⁽¹⁾  | |
| – si incident inférieur à 20 € | Montant de l'opération |
| – si incident supérieur ou égal à 20 € | 10,60 €/rejet ⁽²⁾ |

Les incidents liés aux prélèvements et autres moyens de paiement

| | |
|---|------|
| Frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision ⁽³⁾ (maximum 1 par jour) | 14 € |
|---|------|

Les frais de rejet de prélèvement incluent les frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision, les frais de lettre d'information sur le refus d'exécution d'opérations de paiement et tous les autres frais perçus par la banque à l'exception de la commission d'intervention qui est prélevée séparément. Les frais de rejet ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision. À défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.

| | |
|---|------------------------------|
| Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision ⁽¹⁾  | |
| (y compris échéance de prêt) | |
| – si incident inférieur à 20 € | Montant de l'opération |
| – si incident supérieur ou égal à 20 € | 10,60 €/rejet ⁽²⁾ |

| | |
|---|---------|
| Rejet d'un effet pour défaut de provision | 17,80 € |
|---|---------|

(1) Quelles que soient la devise et la destination de l'opération. (2) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément (voir définition et tarification en page 17). (3) En cas de paiement du prélèvement, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du prélèvement, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans les frais de rejet.

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Après étude de votre dossier par la Banque Populaire et sous réserve de son acceptation.

Facilité de caisse et/ou découvert

Les intérêts débiteurs sont perçus par la banque lorsque le compte présente un solde débiteur pendant un ou plusieurs jours. Lorsqu'un indice de référence est retenu pour la détermination du taux d'un découvert, dans l'hypothèse où cet indice serait inférieur à zéro, il sera alors réputé égal à zéro.

Découvert du compte convenu et formalisé

- intérêts débiteurs

Nous consulter

Découvert du compte non autorisé

- intérêts débiteurs

TBB⁽¹⁾ + 9,80 %

En l'absence de découvert autorisé ou au-delà du découvert accordé, le taux applicable au solde débiteur du compte est majoré de 3 %.

Commission d'engagement pour caisse et billet de trésorerie

0,50 % l'an
sur le montant de l'autorisation
prélevé trimestriellement

Majoration de 3 %

Commission de dépassement

(pour tout dépassement de l'autorisation de découvert ou fonctionnement en position débitrice en l'absence d'autorisation)

Commission de plus fort découvert de chaque mois du trimestre

0,106 %/mois

Cette commission est calculée sur la base du plus fort découvert en valeur de chaque mois du trimestre en fonction des conditions d'arrêté.

Commission d'immobilisation

1 €

Cette commission est calculée sur le solde moyen débiteur en valeur du trimestre, et s'applique aux comptes débiteurs en permanence pendant le trimestre.

Seuil de perception d'agios

1 €

Le **TEG réel** sera indiqué sur le relevé trimestriel de compte courant. Le cas échéant, ce taux est écrêté pour respecter le plafond du taux réglementaire⁽²⁾ en vigueur. Par exemple, pour un découvert non autorisé de 10 000 euros, sur une durée de 5 jours, au taux débiteur de 17,75 %, le TEG indicatif est de 17,99 %.

Financement du cycle d'exploitation

Escompte

Agios d'escompte

Mini 7,50 €/LCR (seuil de 800 €/LCR)

Le taux appliquée est porté sur chaque décompte de valeurs remises à l'escompte.

Agios supplémentaires de prorogation sur tiré

2,50 %

(1) Taux de Base Banque Populaire professionnel : 7,95 % l'an en vigueur au 02/06/2020 et susceptible d'évolution. (2) Le taux plafond dit « taux d'usure » est calculé par la Banque de France et publié trimestriellement au Journal Officiel. Il est affiché dans nos agences et publié sur notre site Internet.

| | |
|---|---|
| Papier financier | |
| – frais de manipulation | 14,10 €/billet |
| – frais de règlement | 16,50 €/billet |
| La mobilisation de créances professionnelles (Loi Dailly) | |
| Créance cédée ou nantie sur marché | |
| – frais de notification | 21,70 € |
| – Dailly manipulation | 11,40 € |
| – frais de tombée Dailly (règlement) | 15,50 € |
| Les cautions bancaires (engagements par signature) | |
| Taux | 2,50 % |
| Minimum de perception/trimestre/caution | 22 € |
| Frais d'acte | |
| – sur imprimé préétabli et promesse de caution | 33,50 € |
| – caution actif passif | 150 € |
| – autres actes spéciaux | 150 € |
| – aval d'effet (fournisseur) | 95 € |
| – demande de mainlevée | 15 € |
| – frais appel en paiement caution | I % du montant de l'appel en paiement mini 80 € - maxi 300 € |
| – délivrance garantie financière (1 ^{ère} garantie + convention) | 110 € |
| – attestation annuelle | 27,50 € |
| – cessation garantie financière | 102 € + frais de publication |
| – modification garantie financière | 88 € |
| Caution sur adjudication immobilière | |
| – frais d'acte | 150 € |

Crédits d'investissement

Des solutions de financement personnalisées pour vous accompagner dans tous vos projets de création, développement, reprise.

Les taux

Les taux pratiqués sont contractuels. Ils dépendent de la nature de votre investissement et de sa date de souscription. **Le TEG (Taux Effectif Global)** est indiqué sur l'offre préalable. Renseignez-vous auprès de votre conseiller de clientèle BPBFC.

Les frais de dossier

| | |
|---|-------------------------------------|
| Frais de dossier équipement | I % du montant du crédit mini 190 € |
| Frais de dossier équipement pour les agriculteurs/viticulteurs | I % du montant du crédit mini 150 € |

Assurances liées aux crédits d'investissement

| | |
|--|------------|
| Frais d'étude pour délégation d'assurance | 140 € +TVA |
|--|------------|

Garanties

Les frais de garantie s'ajoutent aux frais de dossier du crédit. S'y ajoutent éventuellement les droits d'enregistrement, les frais d'inscription initiale, de modification et de renouvellement, de signification et les frais dus à la radiation.

| | |
|--|--|
| Garantie(s) non finalisée(s) sur prêt professionnel | 50 €/trimestre |
| Gage sur véhicule | 125 € |
| Gage sans dépossession, nantissement de fonds de commerce | 230 € (greffe du TC) |
| Nantissement de parts de sociétés commerciales | 230 € (greffe du TC) |
| Nantissement de parts de sociétés civiles | 485 € (huissier + greffe du TC) |
| Délégation ou nantissement de créance(s) | 135 € |
| Nantissement de titres financiers ou gage d'espèces | 135 € |
| Gage sur bien mobilier ou gage sans dépossession | 230 € |
| Hypothèque fluviale, aérienne ou maritime | 255 € |

Autres prestations

| | |
|--|--|
| Mainlevée sur prêt⁽¹⁾ | |
| – levée de gage sur véhicule | 37 € |
| – mainlevée de garantie (y compris nantissement) | 175 € |
| Mainlevée de garanties hypothécaires | Tarif perçu par le notaire |
| Changement de domiciliation : | |
| – Interne BPBFC | 22,80 € |
| – Externe BPBFC | 230 € |
| Avenant | |
| – lié à une renégociation de taux | 1,5 % du capital restant dû mini 300 € |
| – lié à un prêt relais | 500 € |
| – autres (substitution de garantie,...) | 230 € |
| Duplicata | |
| – du tableau d'amortissement | 22,08 € + TVA |
| – de l'offre de prêt ou autre document d'un dossier de prêt | 10 € + TVA/type de document |
| – d'un dossier de prêt complet | 38,75 € + TVA |
| Décompte de prêt | |
| – lié à un remboursement anticipé | Gratuit |
| – non lié à un remboursement anticipé | Gratuit |
| Dossier sans suite dont l'offre a été acceptée | 173 € |
| Attestation de fin de prêt | 10,33 € + TVA |
| Lettre d'information annuelle des cautions | Gratuit  |

(1) Prêt échu ou non échu.

GESTION DE LA TRÉSORERIE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

Épargne bancaire

| | |
|---|----------------|
| Compte à terme à taux fixe | Nous consulter |
| Compte à terme à rémunération progressive | Nous consulter |
| Certificat de dépôt négociable, Bon moyen terme négociable | Nous consulter |

Placements financiers

| | |
|--|---|
| Ouverture d'un compte-titres ordinaire | Gratuit  |
| Clôture d'un compte-titres ordinaire | Gratuit |
| Frais de courtage | Gratuit |
| Transfert de compte-titres ordinaire vers un autre établissement du réseau Banque Populaire | Gratuit |
| Transfert de compte-titres ordinaire en dehors du réseau Banque Populaire | 85 € + TVA + 8,55 €/ligne + TVA |

La facturation des ordres de bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi (Internet, téléphone...).

Ordre de Bourse Euronext (Paris, Bruxelles et Amsterdam)

- au comptant

| | |
|----------------------------|---|
| · ordre sur actions | 1,60 % du montant brut de l'ordre - mini 21 € |
| · ordre sur droits et bons | 1,60 % du montant brut de l'ordre - mini 4,20 € |
| · ordre sur obligations | 0,80 % du montant brut de l'ordre - mini 21 € |

Ordre exécuté sur Internet

Frais proportionnels au montant de la transaction :

| | Internet |
|-----------------------|----------|
| De 1 à 1 500 € | 8 € |
| De 1 501 à 10 000 € | 0,60 % |
| De 10 001 à 40 000 € | 0,54 % |
| + de 40 000 € | 0,48 % |
| Minimum de perception | Aucun |

Ordre transmis et non exécuté

Gratuit

Opération de report

0,40 % du montant brut de l'ordre - mini 21 €

Opération de report sur Internet

0,179 %

Ordre exécuté avec Service de Règlement Différé (SRD) (par Internet ou par téléphone au Call Center Bourse)

Ordre de Bourse sur titres cotés à l'étranger

1,60 % du montant brut
mini 58,70 € + frais de broker

La passation des ordres est possible par Internet sur certaines places (Allemagne, Grande-Bretagne, États-Unis, Espagne). Pour les autres places, contacter le Call Center Bourse (Cf. page 9). Pour tout renseignement sur la tarification relative à ces opérations, nous vous invitons à consulter votre conseiller de clientèle.

Opération sur Organisme de Placement Collectif (OPC)⁽¹⁾

- souscription OPC réseau Banque Populaire
- souscription OPC autres établissements

Gratuit
10 €

Une partie des frais de souscription et de gestion des OPC peut être reversée à la Banque Populaire au titre de son activité de conseil et de placement. Vous pouvez recevoir sur demande de votre part des précisions sur la rémunération de la Banque Populaire perçue à ce titre.

Droit de garde⁽²⁾

Les droits de garde correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte-titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...). Ils sont perçus annuellement au titre de l'année en cours et sont calculés sur la base du portefeuille valorisé au dernier cours de bourse de l'année civile précédente. Toutes les valeurs et OPC⁽¹⁾ du réseau Banque Populaire sont exonérés de droits de garde.

| Droits de garde par compte | Commission proportionnelle à la valorisation du portefeuille | | Commission fixe par ligne du portefeuille ⁽⁵⁾ |
|--|---|-------------------|--|
| | Taux | Min de perception | |
| Portefeuille composé de valeurs Euronext | 0,216 % + TVA jusqu'à 50 K€ 0,17 % + TVA de 50 K€ à 150 K€ 0,08 % + TVA au-delà de 150 K€ | 29,17 € + TVA | 3,34 € + TVA |
| Portefeuille composé de valeurs hors Euronext | 0,30 % + TVA jusqu'à 50 K€ 0,24 % + TVA de 50 K€ à 150 K€ 0,11 % + TVA au-delà de 150 K€ | 29,17 € + TVA | 3,34 € + TVA |
| Portefeuille composé uniquement de valeurs Groupe ⁽³⁾ | Non applicable | 21,58 € + TVA | Gratuit |
| Valeurs Groupe ⁽³⁾ au sein d'un portefeuille mixte ⁽⁴⁾ | Gratuit | Gratuit | Gratuit |
| Valeurs Euronext et hors Euronext au sein d'un portefeuille mixte ⁽⁴⁾ | Nous consulter | 29,17 € + TVA | 3,34 € + TVA |

(1) OPC : organisme de placement collectif (OPCVM, FIA). Conformément à la réglementation en vigueur, pour obtenir des informations sur les coûts et charges ex ante et ex post liés aux produits et aux services financiers, le Client doit se reporter aux documents précontractuels ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque remet ou tient à disposition du Client selon les cas. (2) Frais annuels. (3) Valeurs Groupe : instrument financier émis par une entité du Groupe BPCE et considéré comme pouvant bénéficier d'une tarification attractive. Par exemple, les ETF et les OPC⁽¹⁾ émis par le Groupe sont considérés comme des valeurs Groupe. (4) Portefeuille composé de valeurs Groupe et d'autres valeurs. (5) En supplément de la commission proportionnelle.

| | |
|--|-----------------------|
| Parts sociales | Gratuit |
| Frais de souscription, détention, rachat de parts sociales, quel que soit le support de détention | |
| Rétrocessions | Nous consulter |
| La Banque Populaire propose des produits ou des services en qualité de prestataire non indépendant, à partir d'une analyse d'une gamme issue en majeure partie du catalogue de produits et services des entités du groupe BPCE. À ce titre, la Banque Populaire peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire. | |
| La Banque Populaire peut bénéficier d'avantages non monétaires : la formation des conseillers, la fourniture d'informations relatives aux instruments financiers, la participation à une conférence, la mise à disposition d'outils... Ces avantages ont pour objectif notamment d'améliorer la qualité du service fourni au client. | |
| Mandat de gestion | Nous consulter |
| Relevé de portefeuille-titres | |
| – trimestriel et annuel | Gratuit |
| Imprimé Fiscal Unique | Gratuit |

Gestion de trésorerie

| | |
|--------------------------------|------------------------------|
| Convention Cash Pooling | Nous consulter |
| Fusion d'échelles | 15 €/compte/trimestre |
| Optiplus Tréso | Nous consulter |
| BFC Tréso | Nous consulter |

Ingénierie sociale et financière

| | |
|-----------------------------------|--------------------------|
| Cf. rubrique Services Spécialisés | À partir de 750 € |
|-----------------------------------|--------------------------|

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

Assurer vos moyens de paiement

Sécuripro⁽¹⁾

60 €

Sécuripro assure vos chéquiers et cartes bancaires en cas de perte ou de vol, en France comme à l'étranger et garantit le remboursement⁽²⁾ :

- du montant du préjudice suite à perte ou vol,
- des frais d'opposition et de reconstitution des moyens de paiement perdus ou volés,
- des frais engagés pour le remplacement de vos clés et papiers en cas de perte ou vol simultanément aux moyens de paiement,
- du vol de la recette (espèces ou chèques) suite à une agression entre le local d'activité et la banque.

Pour faire opposition,appelez le 01 77 86 24 24 (appel non surtaxé, coût selon opérateur), 7 jours/7, 24h/24.

Sécuri Association⁽¹⁾

à partir de 24 €

Assurer votre famille et votre entreprise

Fructi-Facilités Pro⁽²⁾/Fructi-Facilités Agri⁽²⁾

Nous consulter

En cas de décès, d'accident ou de maladie entraînant une incapacité absolue et définitive du chef d'entreprise, le capital versé dans le cadre des contrats **Fructi-Facilités Pro et Agri** permet le remboursement des sommes dues à la Banque Populaire au jour du « sinistre » au titre des crédits court terme utilisés⁽³⁾. Ainsi, le remboursement des crédits (dans la limite du montant garanti par le contrat d'assurance) ne sera pas supporté par sa famille. Le reliquat éventuel est versé aux bénéficiaires désignés.

Prévoyance Pro +⁽²⁾

Nous consulter

Le contrat **Prévoyance Pro +** garantit le versement d'une rente ou d'un capital, en fonction de la version choisie par l'assuré, en cas de décès ou de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) et le versement d'indemnités journalières en cas d'arrêt de travail (Incapacité Temporaire ou Totale de Travail). Ce contrat garantit également, en fonction de la formule choisie par l'assuré, le versement d'une rente en cas d'Invalidité Permanente Totale ou Partielle (IPT ou IPP).

ASSUR-BP Santé Collective⁽⁴⁾

Nous consulter

Le contrat collectif à adhésion obligatoire **ASSUR-BP Santé Collective** est souscrit par l'employeur au profit de ses salariés et de leurs éventuels ayants droit affiliés. Le salarié peut étendre la couverture à ses ayants droit s'ils ne sont pas couverts à titre obligatoire. Le contrat est destiné à rembourser, en complément de la Sécurité sociale française, tout ou partie des frais de santé restant à la charge des assurés, en cas d'accident, de maladie ou de maternité. Ces garanties sont mises en œuvre en complément de la Sécurité sociale française, sauf exceptions prévues au tableau de garanties. Le produit respecte les conditions légales des contrats responsables.

(1) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

(2) Contrat de BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances.

(3) Voir limites, conditions et exclusions prévues par les engagements contractuels en vigueur.

(4) Contrat assuré par Apivia Macif Mutuelle, mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité.

ASSUR-BP Santé profil Pro⁽¹⁾

[Nous consulter](#)

ASSUR-BP Santé profil Pro est un produit d'assurance complémentaire santé destiné à rembourser tout ou partie des frais de santé restant à la charge de l'assuré et des éventuels bénéficiaires en cas d'accident, de maladie ou de maternité, en complément de la Sécurité sociale française. Le produit respecte les conditions légales des contrats responsables.

Préparer votre retraite

PER I (Plan Épargne Retraite Individuel⁽²⁾)⁽¹⁾

[Nous consulter](#)

Le **Plan Épargne Retraite Individuel** est un contrat d'assurance de groupe sur la vie à adhésion facultative, libellé en euros et en unités de compte souscrit par l'APERP (le souscripteur) auprès de BPCE Vie (l'assureur). Une solution permettant de vous constituer une épargne responsable et de bénéficier d'une fiscalité incitative à l'entrée ou à la sortie du contrat, afin de disposer d'un complément de revenus à la retraite.

Fructi Épargne +⁽³⁾

[Nous consulter](#)

En tant qu'entrepreneur individuel employant au moins un salarié, vous et vos salariés avez accès à cette **formule combinant un plan d'épargne entreprise et un plan d'épargne retraite**.

Assurer vos biens et votre exploitation

Homme Clé +⁽¹⁾

- Personne Clé
- Associés
- Crédits

[Nous consulter](#)

[Nous consulter](#)

[Nous consulter](#)

Assurer la pérennité de l'entreprise en cas de disparition d'un **homme clé**⁽²⁾.

ASSUR-BP Multirisque Pro⁽⁴⁾

[Nous consulter](#)

ASSUR-BP Auto du Pro⁽⁴⁾

[Nous consulter](#)

Allo Assistance Pro⁽⁵⁾

[Nous consulter](#)

Conseil juridique, fiscal, social et assistance en cas de sinistre dans le local professionnel⁽⁶⁾.

VERISURE⁽⁷⁾

[Nous consulter](#)

Contrat de prestation de services de télésurveillance

Offres retirées de la commercialisation

Fructi-Professionnel contrat Retraite

[Nous consulter](#)

Fructi-Agri contrat Retraite

[Nous consulter](#)

Fructi Homme Clé⁽¹⁾

[Nous consulter](#)

Ceramik Pro/Ceramik Agri Prévoyance

[Nous consulter](#)

(1) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances. (2) Selon les conditions, limites et exclusions des engagements contractuels en vigueur. Se reporter à la notice d'information du contrat Plan Épargne Retraite. (3) Contrat assuré par Natixis Interépargne, entreprise régie par le Code des assurances. (4) Contrat assuré par BPCE IARD, entreprise régie par le Code des assurances.(5) Contrat assuré par Mondial Assistance France SAS, entreprise régie par le Code des assurances. (6) Voir limites, conditions et exclusions prévues par les engagements contractuels en vigueur.(7) Service réalisé par VERISURE.

OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL⁽¹⁾

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

Opérations par carte bancaire

Frais de retrait d'espèces à un distributeur d'un établissement bancaire en devises⁽¹⁾

- commission fixe 3 €
- + commission proportionnelle au montant du retrait 2,75 % du montant

Paiement par carte en euros

- dans les pays de l'EEE⁽²⁾ Gratuit
- dans les pays hors de l'EEE⁽²⁾ 2,75 % du montant

Paiement par carte en devises⁽¹⁾

2,75 % du montant

Paiements à destination de l'étranger (IMPORT)

Aux conditions ci-dessous, peuvent s'ajouter les frais demandés par le correspondant bancaire étranger. Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour du débit/crédit en compte.

Par virement SEPA émis en euros vers l'un des pays de l'espace SEPA

- par saisie Cyberplus Entreprise Gratuit
- par télétransmission ou Suite Entreprise.com 0,25 €
- saisi par la banque avec les codes IBAN et BIC dûment renseignés 4,90 €

Par virement non SEPA émis en euros ou en devises

Aux commissions indiquées, il convient d'ajouter dans tous les cas, le paiement des commissions et frais facturés par les banques étrangères, des frais de port, télégrammes et autres frais engagés à votre demande.

- par télétransmission ou Suite Entreprise.com 19,90 €
 + commission de change si devise étrangère 0,055 % mini 19 € maxi 280 €
 - par Cyberplus Entreprise 25,20 €
 + commission de change si devise étrangère 0,055 % mini 19 € maxi 280 €
 - saisi en agence 34,20 €
 + commission de change si devise étrangère 0,055 % mini 19 € maxi 280 €
- Chèque émis à destination de l'étranger 41,50 €

Règlements en provenance de l'étranger (EXPORT)

Par virement SEPA reçu en euros de l'un des pays de l'espace SEPA Gratuit

Par virement non SEPA reçu⁽³⁾ en euros ou en devises

- commission fixe 20,70 €
 - commission de change si devise étrangère 0,055 % mini 19 € maxi 280 €
- Rejet de chèque 48,50 €

(1) Opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE⁽²⁾. (2) EEE : Espace Économique Européen. (3) S'ajoutent, le cas échéant, les commissions et frais réclamés par la banque correspondante ou la banque du donneur d'ordre/tiré.

Le portefeuille étranger et les remises documentaires

Effet et remise documentaire import

| | |
|----------------------------|-----------------------------|
| – commission de traitement | 0,20 % mini 80 € maxi 250 € |
| – aval d'effet | |
| · mise en place | 46 € |
| · taux | 2,5 % l'an |

Effet et remise documentaire export

| | |
|----------------------------|-----------------------------|
| – commission de traitement | 0,20 % mini 80 € maxi 250 € |
|----------------------------|-----------------------------|

Frais communs

| | |
|--|------------------------------|
| – frais acceptation, modification, mainlevée | 46 € |
| – frais impayé, protêt | 46 € |
| – frais d'intervention/conseil/assistance | 110 € |
| – commission de change si devise étrangère | 0,055 % mini 19 € maxi 280 € |

Le crédit documentaire import (CRÉDOC)

Mis en place dans le cadre des opérations internationales, le **crédit documentaire** est l'engagement d'une banque de payer un montant défini à une autre banque, contre la remise, dans un délai déterminé, de documents conformes.

| | |
|--|------------------------------|
| Traitements des CRÉDOC irrévocables | 0,25 % - mini 110 € |
| Traitements des CRÉDOC transférables | 0,125 % - mini 125€ |
| Commissions de paiement | |
| – commission de levée de documents | 0,125 % - mini 110 € |
| – acceptation pour paiement différé | 0,125 % - mini 125 € |
| – frais de Swift | (par trimestre indivisible) |
| – commission de change si devise étrangère | Frais réels |
| Ouverture de CRÉDOC | 0,055 % mini 19 € maxi 280 € |
| – saisi client via CRÉDOC Internet | Gratuit |
| – saisi par la banque | Nous consulter |
| Commission de modification, d'annulation | 110 € |
| Frais de correspondant | Frais réels |
| Frais d'intervention/conseil/assistance | 110 € |
| Convention Insertion Clause UPAS | 120 € |

Le crédit documentaire export (CRÉDOC)

Mis en place dans le cadre des opérations internationales, le **crédit documentaire** est l'engagement d'une banque de payer un montant défini à une autre banque, contre la remise, dans un délai déterminé, de documents conformes.

Frais liés à la notification du crédit

| | |
|--|----------------------|
| – commission de notification | 0,125 % - mini 110 € |
| – commission de transmission d'ouverture | 135 € |
| – commission de confirmation | Selon banque et pays |
| – commission de modification, d'annulation | 110 € |
| – commission de transmission de documents à une autre banque | 110 € |
| – frais de correspondant | Frais réels |

Frais liés à l'utilisation du crédit

| | |
|------------------------------------|----------------------|
| – commission de levée de documents | 0,125 % - mini 110 € |
|------------------------------------|----------------------|

| | |
|--|------------------------------|
| – frais pour pré-analyse de documents divers | 135 € |
| – frais de Swift | Frais réels |
| – commission de change si devise étrangère | 0,055 % mini 19 € maxi 280 € |
| Frais de Swift | Frais réels |
| Frais d'intervention/conseil/assistance | 110 € |
| Acceptation pour paiement différé (par trimestre indivisible) | 0,125 % - mini 125 € |
| Convention d'escompte de crédit documentaire confirmé | 120 € |
| Convention de confirmation silencieuse | 120 € |

Les avances en devises

À terme fixe

| | |
|---|------|
| – frais de dossier pour mise en place | 65 € |
| – frais de demande de prorogation, de liquidation | 55 € |

En compte courant/taux de la devise + marge

| | |
|---|------|
| – frais de dossier pour mise en place | 65 € |
| – frais de demande de prorogation, de liquidation | 55 € |

| | |
|---|------------------------------|
| Commission de change si devise étrangère | 0,055 % mini 19 € maxi 280 € |
|---|------------------------------|

| | |
|--|----------------|
| Prêt en devises (à taux variable) | Nous consulter |
|--|----------------|

La couverture du risque de change

Couverture figée

| | |
|---------------------------------------|---|
| – frais de dossier pour mise en place | 0,05 % du montant mini 55 € - maxi 280 € |
| – frais de levée | 50 € |

Flexiterme

| |
|---|
| 0,05 % du montant mini 55 € - maxi 280 € |
|---|

Couverture évolutive

| | |
|---------------------------------------|--|
| – frais de dossier pour mise en place | 0,05 % du montant mini 100 € - maxi 550 € |
| – frais de levée | 50 € |

Les frais sur opérations hors bourse et toute opération de change euros/devises étrangères

Achat/vente comptant en temps réel

| | |
|----------------------------------|------|
| – mise en place | 55 € |
| – commission de service cambiste | 19 € |

Ordre à cours limité

70 €

Les garanties et cautions

Mise en place de caution/garantie de marché/lettre de crédit Stand-By

| | |
|---|--|
| – frais de notification ⁽¹⁾ | 110 € |
| – frais d'émission directe < 100 k€ | 130 € |
| – frais d'émission directe > 100 k€ | Nous consulter |
| – frais de dossier émission via banque intermédiaire | 500 € |
| – commission d'engagement (par trimestre indivisible) | 2,50 % l'an mini perception/trimestre 21,50 € |

– en cas de :

| | |
|-------------------|-------|
| · demande urgente | 125 € |
| · modèle imposé | 125 € |

Frais de prorogation, de modification ou d'annulation

125 €

(1) Notification de caution ou garantie ou lettre de crédit Stand-By reçue par la banque.

| | |
|--|--------------|
| Bpifrance | 125 € |
| Frais d'intervention/conseil/assistance | 110 € |
| Commission de mise en jeu de caution, garantie ou lettre Stand-By | 150 € |
| Commission de notification de garanties/lettres de crédit Stand-By reçues par BPBFC | 110 € |

Les placements à terme

| | |
|------------------------------|-------|
| – simples : mise en place | 70 € |
| – structurés : mise en place | 120 € |

Les autres opérations

| | |
|---|-----------------------|
| Frais de tenue de compte en devises (par trimestre indivisible) prélevés sur le compte courant en euros | 60 € |
| Achat et vente de billets de banque étrangers (réservé aux clients BPBFC) Attention, le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction | |
| – devises classiques (Angleterre, Australie, Canada, Danemark, États-Unis, Francs pacifiques, Japon, Norvège, Suède, Suisse) | 5 € |
| – autres devises | 16,65 € |
| Offre PrameX | Nous consulter |
| Dossier assurance prospection COFACE | Nous consulter |
| – frais de mise en place et de renouvellement + commission d'engagement si parrainage ou FAP (Financement de l'Assurance Prospection) | |
| Renseignements commerciaux | Nous consulter |
| Ouverture de compte auprès d'une banque étrangère | Nous consulter |
| Frais d'envoi par courrier spécial (DHL ou Chronopost) | Nous consulter |
| Lettre de recommandation/attestation | 32 € |
| Retrait ou versement de devises au guichet sur un compte en devises (réservé aux CHF) | 20 € |
| Virement vers et depuis un compte en devises | 20 € |
| Frais d'intervention sur virement ou réparation IBAN/BIC | 18,50 € |
| Virements MT101 | |
| – mise en place d'un dossier (1 par compte) | 150 € |
| – forfait mensuel par compte MT101 émis | 30 € |
| – forfait mensuel par compte MT101 reçu | 30 € |
| Relevés de comptes internationaux MT940 | |
| – mise en place d'un dossier (1 par compte) | 60 € |
| – forfait mensuel par compte MT940 émis | 40 € |
| – forfait mensuel par compte MT940 reçu | 40 € |
| Commission de traitement dossier contre garantie Bpifrance | 125 € |
| Acquit Swift (transmission par télécopie sur demande) | 12,92 € + TVA |
| Frais pour pré-analyse de documents divers | 135 € |
| Frais de Swift (transmission par télécopie sur demande) | Frais réels |

Pour toutes les transactions nécessitant un envoi de courrier spécifique, les frais occasionnés (Chronopost, DHL, frais réclamés par la banque étrangère) seront ajoutés à la commission indiquée ci-avant.

Ingénierie sociale

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté propose un ensemble de solution pour motiver et fidéliser vos collaborateurs : Titres-restaurant "Swile"⁽¹⁾ (carte), Titre-cadeau "Swile"⁽¹⁾ (carte), épargne salariale (participation / intéressement / actionnariat salarié / plan d'épargne inter entreprise / PERCO I / Indemnités de fin de carrière)... Renseignez-vous auprès de votre conseiller.

Aide à la rédaction d'un contrat d'intéressement

À partir de 750 €

Ingénierie financière

Fusion/Acquisition

– mandat vente/évaluation

Nous consulter

Gestion du poste clients Factorem

Le recours à nos solutions de **Gestion de Poste Clients** vous permet de financer votre activité et de vous développer en toute sécurité (information commerciale, assurance-crédit, affacturage).

Affacturage : CREANCEprimo, CREANCEpro

Nous consulter

Forfait mensuel compte d'encaissement

50 € + TVA

Renseignements commerciaux

– EllispHERE

10 €

· niveau I (option dans Suite Entreprise.com)

Nous consulter

· rapport et enquêtes

Nous consulter

– Assurance-Crédit : AVIZ&PLUS

Nous consulter

(1) Services fournis par Swile et distribués par la Banque Populaire. Swile, société par actions simplifiée au capital de 90 402,50 € ; siège social : @7center, immeuble L'Atris, Bâtiment A, 561 rue Georges Meliès - 34 000 Montpellier ; RCS de Montpellier n°824 012 173 ; n°TVA FR67824012173.

I. Votre Banque Populaire : votre interlocuteur privilégié

Nous veillons à vous apporter en permanence, la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.

- En cas d'insatisfaction ou de désaccord, **votre conseiller est le premier interlocuteur** pour répondre à votre réclamation.
- Vous pouvez également écrire au **Pôle Satisfaction Clients**, y compris si la réponse ou solution qui vous a été apportée par votre interlocuteur privilégié ne vous convient pas.

Par Internet : <https://www.banquepopulaire.fr/bpbfc/>, rubrique « Votre banque et vous/Réclamation et médiation ».

Par courrier :

BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ
Pôle Satisfaction Clients
1 place de la 1^{ère} Armée Française
25087 BESANÇON Cedex 9

Par téléphone : 03 80 48 50 50 (numéro non surtaxé, accessible aux horaires d'ouverture de votre agence).

Par mail : contact.internet@bpbfc.banquepopulaire.fr

Nous nous engageons à accuser réception de votre réclamation sous 10 jours ouvrables à compter de sa date d'envoi, sauf si la réponse peut être apportée dans ce délai. Si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire, nous nous engageons à vous apporter une réponse dans un délai qui n'exédera pas deux mois (à compter de la date d'envoi de votre réclamation).

Concernant les réclamations liées aux services de paiement (carte bancaire, virement, prélèvement...), la Banque Populaire vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

Si votre réclamation porte sur l'exécution d'un contrat d'assurance et non sa commercialisation, vous pouvez écrire au service en charge des réclamations de votre assureur dont vous trouverez les coordonnées sur le site : assurances.groupebpce.com, rubrique "reclamation-et-mediation".

2. Votre recours en médiation



Si la réponse que vous avez reçue ne vous satisfait pas, ou en l'absence de réponse dans les délais indiqués ci-dessus, vous pouvez saisir gratuitement le médiateur compétent sur son site internet ou par voie postale, dans le délai d'un an à compter de votre réclamation auprès votre Banque Populaire sans préjudice des autres voies d'actions légales dont vous disposez.

- **Le médiateur du crédit aux entreprises** pour les difficultés relatives à l'obtention, au maintien du crédit ou des garanties, à l'affacturage et à l'assurance-crédit. Service gratuit, rapide et confidentiel qui vient en aide aux entreprises (créateurs, chefs d'entreprise, commerçants, artisans ou en profession libérale, associations soumises aux impôts commerciaux, SCI professionnelles...).

PAR INTERNET

(Contact dans les 48h par le Médiateur départemental du crédit)

Dossier à remplir en ligne sur le site : <https://mediateur-credit.banque-france.fr/>

- **Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers** pour les litiges sur les services et placements financiers - hors assurance vie - (CTO, obligations, actions, OPC...), l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue des comptes-titres, etc.

PAR COURRIER

Médiateur de l'AMF
Autorité des Marchés Financiers
17, place de la Bourse
75082 Paris Cedex 02

PAR INTERNET (de préférence) :

Via le formulaire électronique disponible sur le site internet amf-france.org/fr/le-mEDIATEUR bouton "Saisir le médiateur" ou en scannant le QR-Code :



- **Le médiateur de l'assurance** pour les litiges des entrepreneurs individuels, TPE, PME, portant exclusivement sur l'exécution d'un contrat d'assurance, si vous restez mécontent de la décision de l'assureur malgré ses efforts pour vous satisfaire.

PAR COURRIER

La Médiation de l'Assurance
TSA 50110
75441 Paris Cedex 09

PAR INTERNET

www.mediation-assurance.org

- **Le médiateur des entrepreneurs individuels** (personnes physiques agissant pour des besoins professionnels) pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire (hors produits financiers), à la gestion d'un crédit (hors décision d'octroi ou de refus du crédit), à la commercialisation d'un produit d'assurance.

PAR COURRIER

Madame la médiateure de la Banque Populaire Bourgogne Franche Comté
La Poste - 2 rue des artisans
BP 41 008
25 500 LES FINS

PAR INTERNET

www.mediateur-bpbfc.fr

INFORMATIONS SUR LES SERVICES DE VOTRE BANQUE POPULAIRE

I. Nos prestataires, mentions légales

PEI, PERCOL I, Participation, Intéressement et Fructi Épargne +

sont des produits de :

Natixis Interépargne

Société anonyme au capital de 8 890 784 euros - RCS Paris 692 012 669.

Siège social : 30, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris.

Société de gestion : Natixis Investment Managers International

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 94 127 658,48 euros, RCS 329 450 738. Agrément AMF, n°GP 90 009.

Siège social : 43, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris.

Mirova

Société anonyme au capital de 8 322 490,00 euros - RCS Paris 394 648 216.

Agrément AMF n° GP 02-014.

59, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris.

Mirova est filiale à 100 % de Natixis Investment Managers International.

Sécuripro et ASSUR-BP Santé profil Pro sont assurés par :

BPCE Assurances IARD

Société anonyme au capital de 61 996 212 euros, RCS Paris,

N° SIREN 350 663 860.

Entreprise régie par le Code des assurances.

Siège social : 7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris.

Fructi-Facilités Pro, Fructi-Facilités Agri et Fructi-Homme Clé

PER I, Prévoyance PRO + sont assurés par :

BPCE Vie

Société anonyme au capital social de 161 469 776 euros.

Entreprise régie par le Code des assurances - 349 004 341 RCS Paris.

Siège social : 7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris.

ASSUR-BP Santé Collective est assuré par :

APIVIA MACIF MUTUELLE

Mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité et adhérente à la Mutualité Française. SIREN 779 558 501.

Siège social : 17-21 place Etienne Pernet - 75015 Paris Cedex 15.

ASSUR-BP Multirisque Pro, ASSUR-BP Auto et Protection Financière Pro sont assurés par :

BPCE IARD

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 50 000 000 euros entièrement versé.

Entreprise régie par le Code des assurances - 401 380 472 RCS NIORT.

N° TVA intracommunautaire FR 15 401 380 472 - Code APE 6512 Z.

Siège social : Chaban 79180 CHAURAY France.

Adresse : Chauray BP 8410 - 79024 NIORT Cedex 9 France.

Allo Assistance Pro est un contrat d'assistance géré par :

MONDIAL ASSISTANCE FRANCE SAS

Entreprise régie par le Code des assurances - 490 381 753 RCS Paris.

Siège social : 54, rue de Londres - 75394 Paris Cedex 8.

IMA Assurances

Société Anonyme au capital de 157 000 000 euros entièrement libéré.
Entreprise régie par le Code des assurances - 481 511 632 RCS Niort.
Siège social : 118 avenue de Paris - CS 40 000 - 79033 Niort Cedex 9.

IMA GIE

Groupement d'intérêt économique au capital de 3 547 170 euros.
Siège social : 118, avenue de Paris - 79033 Niort Cedex 9.

Payplug est un service d'encaissement en ligne de la société Payplug Entreprise SAS, proposé par la Banque Populaire :

Payplug Entreprise SAS

Société par actions simplifiée au capital de 32 425 914,10 euros.
110, avenue de France - 75013 Paris, RCS 443 222 682.
Société agréée en tant qu'établissement de paiement.

CREANCEprimo, CREANCEpro sont des produits de :

BPCE Factor

Société anonyme au capital de 19 915 600 euros.
379 160 070 RCS Paris.
Siège social : 30, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris.

Oney Bank

Société anonyme au capital de 51 286 585 euros.
Siège social : 34, avenue de Flandre 59170 Croix - 546 380 197 RCS Lille.
Métropole – n° Orias 07 023 261 www.orias.fr.

VERISURE

Société par actions simplifiées au capital social de 1 085 736 euros.
Siège social : 1, place du Général de Gaulle - 92160 ANTONY.
Immatriculée au RCS de Nanterre n° 345 006 027.

Direct&Proche est une gamme de services de visibilité sur internet de la société Regicom, proposée par la Banque populaire.

Regicom Webformance

SASU au capital de 5 000 000 euros.
36, rue Raspail - 92300 Paris Levallois-Perret, RCS Nanterre B 525 312 294.

Service Paiement de factures

Perspecteev

Société par actions simplifiées au capital social de 759 916,80 euros.
Immatriculée au RCS de Paris n°529196 313.
Etablissement de paiement agréé en France, contrôlé et supervisé par
l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.
Siège social : 4, rue de la Pierre Levée - 75011 Paris

Powens

Société par actions simplifiées au capital social de 38 674,20 euros.
Immatriculée au RCS de Paris n° 749 867 206.
Etablissement de paiement agréé en France, contrôlé et supervisé par
l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.
Siège social : 84, rue Beaubourg, 75003 Paris

2. Information complémentaire

EEE (Espace Économique Européen), composé des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, République tchèque.

Espace SEPA (Single Euro Payments Area), espace unique de paiements en euros, composé des pays suivants : Albanie, Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, l'État de la Cité du Vatican, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Gibraltar, Grèce, Guernesey, Hongrie, île de Man, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Moldavie, Monaco, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Andorre, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Saint Pierre-et-Miquelon, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République tchèque.

Zone EURO : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie et Slovénie.

**POUR RESTER EN CONTACT
AVEC VOTRE BANQUE
À TOUT MOMENT**

Pour contacter un conseiller

À partir de la plateforme téléphonique :

Depuis la France, au : **0 820 337 500** ▶ 24h/24 et 7j/7 - 0,118 €/min

Depuis l'étranger, au : **+ (33) 0 820 337 500** ▶ 24h/24 et 7j/7 - 0,118 €/min

**Un accès direct à votre compte
où que vous soyez et 24h/24**

- Par Internet, avec Cyberplus :
www.banquepopulaire.fr/bpbfc
- Depuis notre application mobile
Banque Populaire Pro téléchargeable
depuis votre store :





Retrouvez nos tarifs en ligne
en flashant ce QR code

BANQUE & ASSURANCE

**BANQUE
POPULAIRE**
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ 

Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté - SA Coopérative à Capital Variable - 14 bd de la Trémouille - BP 20810 - 21008 DIJON CEDEX - 542 820 352 RCS DIJON - FR 425 428 203 52 CCP - Dijon 1603 F 025 - Swift : CCBPFRPPDNJN N° ORIAS Courtier Assurances : 07 023 116 - Entité du Groupe BPCE, titulaire de l'identifiant unique REP Papiers n° FR232581_01QNHQ délivré par l'ADEME - Document non contractuel - www.digitalconcept.fr - 01/01/2026

